

Procès-verbal de délibération Examen des vœux Parcoursup 2020

*Vu la loi n°2018-166 du 8 mars 2018, relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (loi ORE) ;
Vu le décret n°2018-172 du 9 mars 2018, relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du 1er cycle de l'enseignement supérieur (Parcoursup) ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;*

Les commissions d'examen des candidatures en 1^{ère} année de DUT ou de Licence relevant de la procédure Parcoursup doivent respecter la loi ORE et le décret Parcoursup, et notamment la mise en place de commissions d'examens des vœux. Ces commissions définissent les modalités et les critères d'examen des candidatures, en s'appuyant sur les attendus et les éléments pris en compte dans l'examen des vœux, tels que validés par les instances de l'Université Gustave Eiffel, et affichés dans Parcoursup. Ces commissions examinent et ordonnent l'ensemble des vœux des candidats.

La Présidente par intérim de l'Université Gustave Eiffel, Hélène JACQUOT-GUIMBAL, décide, sur proposition du directeur de composante, de la composition des commissions d'examen des candidatures pour l'accès aux formations de l'année universitaire 2020/2021. Sur proposition de ces commissions, la Présidente par intérim de l'Université Gustave Eiffel prononce les décisions portées sur les candidatures des étudiants.

Composante de formation : UFR Langues, cultures et sociétés (UFR LCS)

Nom de la formation : Licence LANGUES, LITTERATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET REGIONALES : Espagnol

Non sélective

Capacité d'accueil : 95

Composition de la commission d'examen des vœux Parcoursup :

Fonction	Nom	Prénom	Statut
Président de la commission	LEDROIT	Mathias	MCF
Membre de la commission	REQUEJO-CARRIÓ	Marie-Blanche	MCF
Membre de la commission	CAMENEN	Gersende	MCF

Attendus nationaux (obligatoires) :

Il est attendu des candidats en licence Mention LANGUES, LITTERATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET REGIONALES (LLCER) :

* Disposer d'un très bon niveau rédactionnel qui permette d'argumenter un raisonnement
Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.

* Disposer d'un très bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)
Cette mention, qui comporte obligatoirement des enseignements de langues vivantes, impose une très bonne maîtrise au niveau baccalauréat de la langue choisie.

* Faire preuve de curiosité intellectuelle et plus particulièrement pour les cultures étrangères (lectures, théâtre, cinéma, documentaires, visite de musées, voyages)
Cette mention impose en effet un réel intérêt pour l'histoire, la civilisation et la culture littéraire, linguistique et artistique en général, et en particulier celles de l'aire géographique de la langue choisie.

* Avoir un goût prononcé pour la lecture en français et en langue étrangère
Cette formation impose en effet une appétence pour la lecture de textes littéraires en français et dans la langue choisie.

* Disposer d'une bonne culture générale et être ouvert au monde
L'intérêt pour la discipline est bien évidemment essentiel, mais l'étude des langues impose également une bonne culture générale dans des domaines diversifiés.

* Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail, seul ou en équipe
Cet attendu marque l'importance, pour la formation en LLCER, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome, seul ou en petit groupe. Comme beaucoup de formations universitaires, la Licence LLCER laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel.

Attendus locaux (le cas échéant) :

Néant

Critères généraux et éléments pris en compte par la commission dans l'examen des vœux :

- la fiche Avenir
- les résultats de première et de terminale : une attention particulière sera apportée aux résultats obtenus dans les matières fondamentales pour notre formation, par exemple : langues (dont l'espagnol), français, philosophie, histoire/géographie
- le projet de formation : le candidat fera état des lectures personnelles (romans d'auteurs espagnols ou latino-américains, tout livre en rapport avec la culture et la civilisation hispaniques) qui ont éveillé son intérêt pour la formation.

Modalités de mise en œuvre par la commission :

Établissement d'un premier classement à l'aide d'un algorithme local (résultats obtenus en langues, français, philosophie et histoire-géographie). Étude des dossiers pour affiner le classement des « néo-bacheliers » puis étude des dossiers de réorientation pour les intégrer au classement final. Dans le cas des dossiers de réorientation, sont pris en compte les

éléments suivants : notes et appréciations en espagnol en classes de Première et de Terminale, résultat en espagnol au baccalauréat, notes et appréciations en anglais, français, philosophie et histoire-géographie ; cohérence du projet de réorientation (même si aucun projet professionnel précis n'est attendu). À partir de ces éléments, les candidats sont intégrés dans le classement.

Remarques :

Date de délibération : 7 mai 2020

Nom-prénom et signature du Président de la commission :

Mathias Ledroit (MCF)

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'ML', with a horizontal line extending to the right.

Noms-prénoms et signatures des autres membres de la commission :

Marie-Blanche Requejo-Carrió (MCF)

Gersende Camenen (MCF)